Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFÈTE DE LA LOZÈRE

Allocution de Madame la préfète
10ème anniversaire de la caisse commune de sécurité sociale de la Lozère

Vendredi 11 février 2019 à 11h

Halle Saint-Jean - Mende

(seul le prononcé fait foi)

Monsieur le directeur général de la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM),
[*Nicolas REVEL]*
Monsieur le directeur général de la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF),
[*Vincent MAZAURIC]*
Monsieur le président de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS),
[*Jean-Eudes TESSON]*
Madame la présidente de la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF),
[*Isabelle SANCERNI]*
Madame la directrice de la caisse commune de sécurité sociale (CCSS) de la Lozère,
[*Ghislaine CHARBONNEL]*

Monsieur le député,
Monsieur le sénateur,
Madame la présidente du conseil départemental,
Madame la vice-présidente du conseil régional,
Monsieur le maire,
Mesdames et Messieurs les membres des juridictions,
(Madame la présidente du tribunal de grande instance,
Monsieur le procureur,)
Mesdames et messieurs les élus,
Mesdames et Messieurs les chefs de service de l'Etat
Mesdames et messieurs les responsables associatifs,
Mesdames et messieurs,

C'est avec plaisir que je m'associe à l'ensemble des personnes ici présentes afin de célébrer le 10ème anniversaire de la caisse commune de sécurité sociale (CCSS) de la Lozère. Il est de coutume à chaque anniversaire de mesurer le chemin qui a été parcouru. La CCSS, structure qui reste encore à ce jour unique en France, ne saurait faire exception à ce principe.

Il y a 10 ans cette fusion avait débuté comme une expérimentation à rebours des mutualisations qui étaient pratiquées dans les autres territoires, avec un délai de cinq années pour faire la preuve de son efficacité.

Le parti pris qui était **un véritable pari** reposait alors sur une double conviction :
-l'existence d'une réelle plus-value dans notre département à conserver une relation de proximité et à développer une gestion de terrain **d'un côté,**
-l'importance vitale pour l'économie de la Lozère de maintenir des compétences-clés et des emplois structurants et aussi d'entretenir un vivier de recrutement d'emplois à forte valeur ajoutée **de l'autre.**

10 ans après, la CCSS fait figure de modèle en termes de mise en commun des ressources et des talents. Elle illustre au quotidien **la réussite du pari de l'union.**

La réussite tient en **deux points : d'abord** le succès en lui-même de l'union des caisses qui a permis le développement d'une véritable approche de territoire **puis** l'intégration positive de cette nouvelle structure dans un réseau de partenaires à commencer par les services de l'État qui a eu pour effet de développer les projets en commun et les instances de concertation.

En termes d'organisation interne la CCSS a relevé le défi d'une structuration inédite. Pour y parvenir elle a réussi à mobiliser direction comme agents autour d'un projet et à construire patiemment une culture de travail commune.
Cela a désormais un impact très concret sur la qualité du service dispensé aux usagers en permettant un accompagnement des bénéficiaires à partir d'une approche globale avec des résultats éloquents sur des dossiers tels que ceux actuellement en cours par exemple la prime d'activité et le dossier médical partagé.

Je veux également rappeler **la présence très forte sur l'ensemble du département** de la CCSS tout d'abord via un maillage territorial fin grâce au réseau des **maisons de service au public** dans lequel s'est investi l'État.

Dans chacune des 12 MSAP qui parsèment le département, les populations savent qu'elles disposent au besoin d'un interlocuteur à proximité de leur lieu de vie et d'un traitement adapté au plus près de leur situation. Je veux saluer le travail qui y est réalisé, qui témoigne de la très grande compétence des agents de la CCSS et, de la part de l'institution, d'une véritable vision d'ensemble de l'environnement dans lequel elle évolue.

La ministre des solidarités et de la santé a eu l'occasion, il y a un mois lors de sa rencontre avec les agents de la MSAP de Florac Trois Rivières, de souligner également l'investissement des équipes sur le terrain. L'ensemble des Lozériens apprécient tout autant à sa juste valeur le service qui est délivré aussi bien à Mende qu'ailleurs en Lozère.

L'ancrage territorial de la CCSS se traduit aussi par **la réalisation de diagnostics de territoire** pour identifier les besoins des familles et déterminer les axes sur lesquels travailler en associant l'ensemble des approches : santé, sociale, enfance, jeunesse. La prise en compte de problématiques spécifiques au territoire tel que l'accès aux services de santé, le renoncement aux soins, l'accès aux droits témoigne d'un engagement concret avec, à la clé, la participation à des actions de prévention ciblées.

Les conséquences de l'émergence de la CCSS ne sauraient cependant être résumées aux effets directs de la fusion. La démarche originale de la CCSS qui l'a amenée à assumer de nouvelles missions ainsi qu'à revoir celles qu'elle exerçait auparavant a donné un second souffle au partenariat qui lie les caisses et l'État.

Les actions conjointes ont ainsi bénéficié de **l'approche transversale** portée par la CCSS sur des domaines très divers des politiques de cohésion sociale.
Cela se matérialise régulièrement à l'occasion de la mise en œuvre des documents-cadres tels que **le schéma départemental des services aux familles** dont l'élaboration de la prochaine programmation associe étroitement la CCSS. Ces plans qui coordonnent les dispositifs et dessinent des parcours d'accompagnement profitent à plein de l'union des caisses. La dynamique induite par l'union des caisses a en effet renforcé **la complémentarité des différents acteurs et des compétences déployées**.

Cela a également permis de prendre en compte l'insuffisance de certaines réponses strictement réglementaires et d'enrichir le déploiement de dispositifs tel que **les RDV des droits** sur la problématique du non-recours aux droits ou la plateforme d'intervention départementale pour l'accès aux soins de santé.

Sur des sujets où interviennent une pluralité d'acteurs, citons par exemple **l'accueil collectif des mineurs,** la présence d'un interlocuteur unique avec la CCSS permet de faciliter la résolution des problèmes spécifiques rencontrés par l'ensemble des acteurs.

Par ailleurs, l'organisation de la CCSS a permis de formaliser **l'offre globale de service de la « branche Famille »** avec les Conventions Territoriales Globales (CTG) qui couvrent déjà la communauté de communes Coeur de Lozère et la communauté de communes du Gévaudan et sont appelées à se développer.

Enfin, un nouveau chantier s'ouvre à nous. Nous aurons à collaborer étroitement dans le cadre de l**a stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté** autour de 5 engagements touchant à l'égalité des chances, aux droits fondamentaux de l'enfant, au parcours de formation garanti pour tous les jeunes, aux droits sociaux plus accessibles, à l'accompagnement de tous vers l'emploi. Nous aurons à décliner ces engagements avec tous les acteurs du territoire, en thématiques et objectifs qui fonderont notre plan départemental.

Mesdames, Messieurs, voilà 10 ans que la CCSS existe, voilà également 5 ans que son avenir est assuré depuis l'arrêté du 4 janvier 2014. La CCSS a fait la preuve de son efficacité au terme d'une mobilisation de l'ensemble des caisses sous le patronage de l'État.

La preuve que des administrations déconcentrées ont la capacité de travailler ensemble par-delà leurs différences à la réussite d'un territoire. **La preuve** que les fusions n'entraînent pas forcément une dégradation du service rendu et permettent à différentes cultures professionnelles de dialoguer et de s'enrichir mutuellement. **La preuve** que l'échelon départemental est parfois le plus adapté pour l'impulsion d'innovations et la gestion opérationnelle de dispositifs nationaux.

Le meilleur symbole de cet état de fait réside d'abord dans le bâtiment de la CCSS qui a offert un environnement de travail renouvelé. Cette réussite est bien sûr incarnée par les agents qui y travaillent. Là aussi les résultats sont en phase avec les attentes initiales, les emplois de territoires ont été conservés. Mieux encore, et à l'inverse de ce qui a pu être observé par le passé, la mise en place d'une structure interdépartementale, désormais reconnue nationalement, a permis de créer des

emplois avec l'installation d'une plateforme téléphonique pour la Lozère, l'Hérault et le Gard à Mende.

Je souhaite pour terminer, distinguer le travail de l'ensemble des agents qui non seulement réalisent des missions de service public mais également des missions d'accueil et d'accompagnement quel que soit le profil des usagers. Ce ne sont pas les missions les plus aisées mais elles font partie intégrante de l'identité des caisses de sécurité sociale, des missions que l'État a également en partage et qui disent plus que tout l'importance de travailler ensemble pour faire vivre ce bel esprit du service public pendant encore les 10 prochaines années et au-delà.

Je vous remercie,